

# République Française

Département du Gard

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

### Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :  
18 titulaires et 18 suppléants

Présents :  
11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :  
7 titulaires  
- dont suppléés : 3  
- dont représentés : 2  
15 suppléants

Votants : 16

### Date de la convocation

31 mars 2021

### Numéro de la délibération

21-15

### Objet de la Délibération

Demande de financement Ingénierie  
LEADER 2021

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

Le  
Et publication ou notification  
Le

L'an deux mille vingt et un, le huit avril à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

### Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

#### **Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :**

Titulaires : Madame Mary BOURGADE, Madame Aline BRUGUIERE, Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléante : Madame Laurence GARDET.

#### **Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :**

Titulaire : Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Madame Myriam NESTI, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléantes : Madame Hélène DEYDIER et Madame Lucie ROUSSEL

### Avaient donné pouvoir :

Monsieur Gaël DUPRET à Monsieur Rémi NICOLAS

Monsieur Gilles DUMAS à Madame Myriam NESTI

Vu la délibération du 15-10 du 16 septembre 2015 portant sur la désignation du Pays Garrigues et Costières de Nîmes en tant que structure juridique porteuse du GAL ;

Considérant que pour l'année 2021, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes missionne 2,1 équivalents temps plein pour l'animation et la gestion du Programme LEADER ;

Considérant que les frais d'animation et de gestion du Programme LEADER sont finançables par l'Europe, la Région Occitanie et le Département du Gard ;

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes prévoit le plan de financement suivant de l'ingénierie LEADER :

Dépenses (TTC)		Ressources		
Ingénierie, frais de personnel	86 772,97 €	LEADER	80 542,81 €	80%
Frais de mission, coûts indirects	13 015,95 €	Département du Gard	10 000,00 €	10%
Communication	889,60 €	Région Occitanie	10 067,85 €	10%
<b>Total projet</b>	<b>100 678,52 €</b>	<b>Total projet</b>	<b>100 678,52 €</b>	

## République Française

Département du Gard

### Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :  
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

18 titulaires et 18 suppléants

Présents :

11 titulaires et 3 suppléants

Excusés/absents :

7 titulaires

- dont suppléés : 3

- dont représentés : 2

15 suppléants

Votants : 16

Date de la convocation

31 mars 2021

Numéro de la délibération

21-15

Objet de la Délibération

Demande de financement Ingénierie  
LEADER 2021

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

### Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De valider le plan de financement prévisionnel et solliciter les subventions liées à l'animation et à la gestion du Programme LEADER ;
- D'autoriser le Président à modifier le plan de financement prévisionnel prévu dans la présente délibération et à ajuster l'autofinancement en cas de variation mineure du montant des dépenses, et/ou en l'absence de subvention d'un ou plusieurs partenaires mentionnés dans le plan de financement précité ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Résultat du vote : POUR : 16    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

### DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations  
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

Le Président

Rémi NICOLAS

